

*Questions orales*

le groupe Access donnera, le parrain honoraire le sait sûrement, une conférence de presse de son côté pour expliquer ses recommandations.

\* \* \*

**LES TRAVAUX PUBLICS****LE RÔLE DE L'EFFECTIF PERMANENT EU ÉGARD À LA FRÉQUENCE DU RECOURS À DES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR**

**M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comme tout porte à croire que son ministère adopte maintenant une politique favorable au secteur privé en confiant une proportion accrue des travaux de ministère à des experts-conseils de l'extérieur, le ministre peut-il nous dire ce qu'il songe à faire du personnel considérable d'experts-conseils que s'est attaché le ministère des Travaux publics au fil des ans pour y effectuer ce travail?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics):** Il s'agit là, monsieur l'Orateur, d'une question qui retient notre attention. Le ministère ne possède pas les ressources humaines nécessaires dans bien des domaines. On se pose notamment certaines questions à propos du revêtement de la route de l'Alaska; se contentera-t-on du personnel du ministère ou aura-t-on recours au secteur privé. Pour ma part, je penche fortement du côté du secteur privé. Il arrive souvent que ces compétences existent dans nos ministères. La question est de savoir si on les utilise ou si on fait appel au secteur privé.

**M. McKinley:** Je suis sûr que le ministre sait qu'il y a de nombreux experts dans son ministère. Comment peut-il justifier le fait d'avoir recours à des experts-conseils de l'extérieur alors que nous traversons une période d'austérité? Ne croit-il pas qu'il y aura beaucoup moins de projets d'achevés sans accroître les déboursés en raison de la politique qu'il entend suivre?

**M. Buchanan:** Monsieur l'Orateur, la réponse à la dernière partie de la question est négative. Comme n'importe quel ministère ou employeur, nous avons un certain roulement de personnel. Quand quelqu'un quitte nos services, nous devons décider, soit de le remplacer, soit de consolider nos effectifs et de faire appel au secteur privé. Je penche pour la dernière solution.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE****L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE—LE DÉPÔT D'UNE ACCUSATION PRIORITAIRE DANS UNE CAUSE EN INSTANCE DE JUGEMENT**

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. L'autre jour, il a parlé en termes ronflants de l'indépendance du pouvoir judiciaire. J'aimerais avoir quelques éclaircissements sur l'inculpation prioritaire que son ministère a portée contre un parent d'un éminent journaliste d'Ottawa. On a ouvert une enquête préliminaire sur une accusation de trafic de

[M. Roberts.]

marijuana. L'accusation a été rejetée lors de l'enquête préliminaire, et un juge a été saisi de l'affaire. Le ministre a porté une accusation prioritaire alors que la cause était en instance de jugement. Est-ce là le genre d'indépendance judiciaire que préconise le ministre?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, comme l'a fort bien expliqué le député de Calgary-Nord, cette affaire est devant les tribunaux. Vous comprendrez dans ce cas, monsieur l'Orateur, qu'il m'est très difficile d'en parler. Je puis simplement dire que, dans l'intérêt de l'administration de la justice, j'ai jugé bon d'exercer le droit qui m'est dévolu par le Code criminel et de décider d'une inculpation directe fondée sur les déclarations sous serment qui m'ont été présentées.

**M. Woolliams:** En dehors du cas que j'ai mentionné, lorsqu'une plainte est déposée devant les tribunaux et rejetée lors de l'instruction préliminaire, et qu'elle est alors portée devant le juge, est-ce la politique habituelle du ministre de la Justice de décider lui-même de la forme d'inculpation et de passer par-dessus la tête des tribunaux canadiens, alors que le juge n'a pas encore rendu sa décision?

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, tout en refusant de prendre pour acquises les prémisses de la question du député ou de faire quelque commentaire que ce soit sur le cas précis qu'il a mentionné, je tiens à dire que ce n'est absolument pas la politique habituelle du ministère de la Justice.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE****LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—DEMANDE DE REMISE DE LA DÉCISION JUSQU'À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

**M. Alan Martin (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désirais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En son absence, je vais l'adresser au premier ministre suppléant. En raison des problèmes sérieux et évidents auxquels devra faire face notre pays au cours des prochaines 15 à 20 années pour ce qui est de notre approvisionnement énergétique global, et compte tenu de la position assez irresponsable et tout à fait prématurée qu'ont adoptée le chef de l'opposition et le chef du parti néo-démocrate, laquelle consiste à rejeter catégoriquement au départ la proposition d'un pipe-line dans l'Arctique canadien, le premier ministre suppléant peut-il donner son assurance à la Chambre que le gouvernement adoptera une attitude plus responsable, laquelle de toute évidence irait davantage dans le sens de l'intérêt national des Canadiens, et peut-il aussi nous assurer qu'il attendra la publication des autres principaux rapports que remettra bientôt l'Office national de l'énergie, dont l'un contient une mise à jour des données sur la demande et l'approvisionnement des réserves de pétrole et dont l'autre étudie en détail les propositions de construction d'un pipe-line dans le Nord qui lui sont présentement soumises et, enfin, s'engage-t-il à faire profiter le peuple canadien d'un débat parlementaire avant de rendre sa décision finale sur cette très importante question?